



PRÉFECTURE DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
Service sites, paysages et nature
Affaire suivie par Evelyne Sanchis et Dominique Gentier
Tél. 05 34 45 15 16
Fax : 05 34 45 15 39
Mél : evelyne.sanchis@developpement-durable.gouv.fr

Toulouse, le 5 NOV 2008

Monsieur le Président,

Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, a installé à Toulouse le 26 juin 2008 le « groupe national ours dans les Pyrénées ». La mise en place de ce groupe, dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement, constitue une première réponse aux demandes de dialogue et de proposition au plus près du terrain unanimement formulées lors de sa précédente venue en juillet 2007. Cette exigence de dialogue a également été exprimée au cours des missions réalisées en début 2008 à la demande de la Secrétaire d'Etat, et dont les rapports ont été présentés lors de la réunion de juin et largement diffusés depuis.

Ce groupe doit permettre de poursuivre et d'approfondir la concertation autour de la mise en oeuvre du plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises. Il formulera des propositions sur l'évolution et les améliorations à apporter à ce plan.

La composition du groupe a fait l'objet de souhaits de modifications, pour élargir sa représentativité. Pour prendre en compte cette demande et en liaison avec le cabinet de la Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, la composition du groupe a été élargie et remaniée. Vous trouverez ci-joint cette nouvelle composition.

Avant d'entamer effectivement les travaux du groupe, je vous remercie de m'indiquer, après concertation avec les associations dont le nom et l'adresse figure en annexe, les six représentants que vous aurez désignés pour vous représenter. J'attache du prix à ce que la désignation de cette représentation soit effectuée conjointement par vous-même et ces différentes associations.

La date de la deuxième réunion du groupe étant programmée au 18/12/2008 à 15h00 à Toulouse, je vous saurais gré de me faire parvenir votre réponse avant le 21/11/2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet de Région Midi-Pyrénées
Coordonnateur pour le Massif des Pyrénées

Monsieur Claude CARRERE
Co-Président de l'Association
pour la Sauvegarde du Patrimoine
d'Ariège-Pyrénées ASPAP
32 rue Général de Gaulle
09000 FOIX

Dominique BUR



PRÉFECTURE DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Décision portant constitution du Groupe National Ours dans les Pyrénées

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées, Préfet coordonnateur du massif des Pyrénées, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite ;

Vu le plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises 2006-2009 ;

Vu le rapport de l'Inspection générale de l'environnement « Ours des Pyrénées : territoires de présence et gestion des populations » par Denis Laurens et Georges Ribière en mai 2008 ;

Vu le rapport « Evaluation à mi-parcours du plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises 2006-2009 & évaluation ab initio du Plan de Soutien à l'Economie Agro-Sylvo-Pastorale Pyrénéenne » par Eric Binet et Alain Escadre en mars 2008 ;

Vu le compte-rendu de la réunion du Groupe National Ours dans les Pyrénées, présidée par Madame la Secrétaire d'Etat à l'écologie, du 25 juin 2008 conclus

Vu la lettre de mission de la Secrétaire d'Etat au Préfet de Région du 24 septembre 2008 ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement de Midi-Pyrénées,

DECIDE

Article 1 - Le Groupe National Ours dans les Pyrénées, instance de dialogue, a pour mission de favoriser et d'entretenir la concertation autour de la mise en oeuvre du Plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises. Il formule des propositions sur l'évolution et les améliorations à apporter à ce plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises.

Pour les domaines concernés, ses travaux sont coordonnés avec ceux conduits par le comité de pilotage du Plan de Soutien à l'Économie Agro-Sylvo-Pastorale Pyrénéenne.

Article 2 - Le Groupe National Ours dans les Pyrénées est animé et présidé par le Préfet de la région Midi-Pyrénées, Préfet coordinateur du massif des Pyrénées.
Son secrétariat est assuré par le DIREN Midi-Pyrénées.

Le Groupe National Ours dans les Pyrénées est composé de quatre collèges comprenant quinze membres :

Collège des élus :

- Les Présidents des trois Conseils régionaux de la chaîne ou leurs représentants,
- Les Présidents des six Conseils généraux de la chaîne ou leurs représentants,
- Trois élus désignés par l'Association Nationale des Elus de Montagne,
- Le Président de la Commission Permanente du Comité de massif ou son représentant,
- Le Président du Parc national des Pyrénées ou son représentant,
- Le Président du syndicat mixte de l'Institution Patrimoniaire du Haut Béarn ou son représentant.

Collège des Professionnels :

- Les Présidents des six chambres départementales d'agriculture ou leurs représentants
- Trois représentants désignés par le réseau pastoral pyrénéen (deux cellules d'animation pastorale et un représentant de bergers),
- Le Président de la structure chargée de la mise en place des chiens de protection ou son représentant,
- Trois forestiers désignés sur consultation conjointe des représentants de la forêt des Commissions Régionales de la Forêt et des Produits Forestiers d'Aquitaine, de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées (un représentant des propriétaires forestiers privés, un représentant des communes forestières et un représentant des exploitants),
- Un représentant du tourisme désigné par les présidents des trois Comités Régionaux du Tourisme,
- Le Président de la Fédération Communautaire des Accompagnateurs en Montagne Pyrénéens ou son représentant.

Collège des Associations :

- Trois représentants des Fédérations Départementales des Chasseurs désignés par la Fédération Nationale des Chasseurs,
- Six représentants des associations ADDIP, ASPAP, ADIP 31, ASPP 65 et FTEM 64,
- Six représentants des associations de protection de la nature : Ferus, FIEP, NMP, Pays de l'Ours - ADET, Sours, WWF.

Collège Etat :

- Les six Préfets des départements de la chaîne ou leurs représentants (sous-préfet, DDAF, DDEA),
- Deux représentants régionaux : DIREN Aquitaine, DRAF Midi-Pyrénées,
- Le Commissaire à l'aménagement des Pyrénées,
- Deux représentants nationaux : MEEDDAT (DGALN) et MAP (DGFAR),
- Deux représentants de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : Délégation inter - régionale Sud-Ouest, Equipe Technique Ours,
- Un représentant de l'Office National des Forêts : Délégation territoriale sud-ouest,
- Un représentant d'ODIT France.

Article 3 - Le Groupe National Ours dans les Pyrénées se réunit sur convocation de son Président et sur un ordre du jour fixé par ce dernier. Il peut décider de la constitution d'ateliers sur des thèmes spécifiques.

Le Groupe National Ours dans les Pyrénées et ses ateliers peuvent entendre les experts que le Président décide d'inviter.

Article 4 - L'ensemble des propositions opérationnelles issues des ateliers seront soumises à l'approbation de la Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie d'ici à la fin du mois de juin 2009 afin de lui permettre d'envisager les suites à donner au présent plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises.

Article 5 - Le directeur régional de l'environnement de Midi-Pyrénées est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à chacun des membres du Groupe National Ours dans les Pyrénées.

Toulouse, le - 5 NOV 2008

Le Préfet de Région

Dominique BUR